

Remarques du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-Rq-007

Séance du 25 janvier 2018

Remarques sur le diagnostic et les objectifs du plan de gestion de la Réserve naturelle régionale du lac d'Aiguebelette

Lors de sa séance du 25 janvier 2018, le CSRPN a examiné les premiers éléments du diagnostic et des objectifs du plan de gestion de la réserve naturelle régionale du lac d'Aiguebelette.

Le CSRPN souligne la richesse des données collectées par les gestionnaires. Il salue également l'ambition d'intégrer le réseau des lacs alpins, ce qui pourrait d'ailleurs préfigurer la mise en place d'un conseil scientifique commun.

L'étude des éléments proposés par les gestionnaires de la réserve appelle les remarques suivantes de la part du CSRPN :

Lisibilité du document

- Compte-tenu de la complexité du territoire et la multiplicité des usages de la RNR, Les membres du CSRPN demandent aux rédacteurs d'améliorer la lisibilité du document final en complétant notamment les fins de chapitre avec des tableaux de synthèse.
- Dans la même optique, Il est demandé de rajouter une carte toponymique, en complétant la carte de l'hydrographie B1.

Évaluation patrimoniale :

- Dans la mesure où c'est un premier plan de gestion, Il convient de citer d'une manière exhaustive les références des inventaires utilisés et les périodes de prospection afin de mieux estimer les besoins en études complémentaires.
- Il est préconisé l'utilisation des listes rouges régionales pour la définition des enjeux, notamment les listes rouges espèces végétales et habitats.
- La dynamique des habitats et leur état de conservation n'est pas traité de manière systématique notamment pour la végétation des « prairies humides ».

Le texte n'explique pas quels sont les éléments de l'évaluation patrimoniale qui ont permis d'aboutir aux enjeux retenus. Il est rappelé que les enjeux retenus doivent être définis et justifiés au regard de la responsabilité de la réserve. Par exemple, concernant la disparition des roselières, le plan doit être plus explicite, le diagnostic met en avant la craie comme cause majeur de raréfaction des roselières et les orientations visent principalement le marnage du lac.

- Une synthèse et une hiérarchisation des enjeux est à réaliser pour que le plan de gestion soit plus clair et lisible. Par exemple l'oligotrophie est un enjeu majeur à valoriser.
- Vigilance à ne pas traiter l'omble chevalier et le corégone comme des espèces autochtones (alevinages réguliers par le Bourget).

Activités socio-économiques

- Dans le paragraphe socio-économique, il y a beaucoup de matière et d'éléments pertinents, mais il manque en fin de chaque type d'activité une synthèse des usages avec leur impact avéré ou suspectés sur les enjeux de la RNR.

Tableau d'objectif

- Le tableau des objectifs est à reprendre avec une colonne enjeux réévalués, évoqués plus haut, avec des objectifs évaluables et des pistes d'états chiffrés. Dans cette optique, il est important de définir des indicateurs d'état et de résultats dans la perspective de l'évaluation du plan.
- Les gestionnaires sont invités à s'inspirer de la construction de plans de gestion de RNR validé (RNR étang de Mépieu ou RNR du Pont des Pierres).
- S'agissant d'un premier plan de gestion, l'acquisition et la synthèse des connaissances du fonctionnement du système lacustre et de son bassin versant est une priorité, elle doit s'accompagner de la définition d'indicateurs pertinents partagés avec les acteurs du territoire.

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

